



Bruxelles, Région pionnière en Economie circulaire 50% des mesures du Programme Régional d'Economie Circulaire déjà réalisés

Bruxelles, le 24 octobre 2018 – En mars 2016, sur proposition de Céline Fremault, Ministre bruxelloise de l'Environnement, Fadila Laanan, Secrétaire d'état bruxelloise à la Recherche scientifique et à la Propreté et Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi, la Région bruxelloise lançait son Programme Régional d'Economie Circulaire. Deux ans plus, Bruxelles s'impose sur ce terrain.

La Région bruxelloise a été l'une des premières Régions d'Europe à adopter un Plan Régional en Economie Circulaire. 111 mesures concrètes pour transformer les enjeux environnementaux en opportunités économiques, pour créer de la valeur ajoutée, produire localement, réduire les déplacements et pour créer de l'emploi.

Pour autant, adopter un document n'est pas une garantie qu'un changement est induit. Alors, deux ans après son lancement, où en sommes-nous ?

50% des 111 mesures du Programme Régional d'Economie Circulaire ont été réalisées. Parmi celles-ci, relevons :

- L'appel à projets « be circular – be brussels » en faveur des indépendants et des entreprises bruxelloises en vue de les soutenir dans leur créativité et développer des activités économiques à Bruxelles au bénéfice de l'environnement et de l'emploi local. Budget d'1,5 million € de soutien direct par an.
- BruCircle, fonds d'investissement en économie circulaire doté de 1,5 millions d'euros pour investir dans des PME d'économie circulaire. Jusqu'à 200.000 € d'intervention par dossier, en prêts ou en capital.
- « Green4Change », le programme d'accompagnement de hub.brussels qui s'adresse aux PME qui veulent avancer dans la transition énergétique et circulaire.
- CircleMade, le premier cluster d'entreprises en économie circulaire. Objectif : faciliter l'éclosion de projets multi-acteurs, accéder à de nouveaux marchés et participer à la transition vers une économie bruxelloise circulaire. 30 entreprises en sont déjà membres.
- les nouvelles primes pour les entreprises intégreront cette dynamique. On va permettre que du matériel de seconde main soit éligible dans les aides aux investissements.
- 222 entrepreneurs ont été accompagnés en 2016 et 2017. Le PREC se fixait pour objectif d'accompagner 200 start-ups et entreprises d'ici 2019. L'objectif est donc dépassé à mi-parcours !
- Et de nombreuses mesures plus structurelles pour favoriser l'installation et la pérennisation des pratiques circulaires

« L'économie circulaire prend bel et bien racine en Région bruxelloise. C'est pourquoi nous devons développer des outils pour permettre aux entreprises de se déployer. Pour les aider à mieux diminuer l'empreinte écologique de la Région. Pour accélérer la transition. Pour que la somme des « petits pas »

politiques au niveau régional permette un changement à terme. Pour ensemble, créer le terreau propice à une mutation de l'économie », explique Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Economie.

« L'évaluation de mi-parcours du PREC a une fois de plus souligné à quel point la Région bruxelloise est pionnière en matière d'économie circulaire. Bien entendu, il reste du pain sur la planche! Pour la suite, je suis très honorée d'annoncer que nous pourrions désormais aussi compter sur le soutien de la Fondation Ellen McArthur, mondialement reconnue » détaille la Ministre de l'Environnement Céline Fremault.

« Nous devons continuer à développer de manière innovante des filières de traitement d'économie circulaire comme cela se fait à Recy K. Cette plateforme, développée à mon initiative, est spécialisée dans la réutilisation, la réparation, le réemploi et le recyclage de déchets ainsi que dans la formation et la réinsertion socio-professionnelle. Ce type de structure permet de concrétiser des mesures qui, jusqu'ici, restaient encore très théoriques », conclut Fadila Laanan, Secrétaire d'État à la Propreté publique.